

Plan climat



Energie



Mobilité



Autres sources



Fonds climat



Enseignement et recherche



Gouvernance

Table des matières

Préambule.....	1
L'UniNE à l'ère du dérèglement climatique.....	2
Le dérèglement climatique en Suisse	2
Contexte stratégique et politique	2
Inventaire des émissions.....	4
Année de référence	4
Suivi et évolution des émissions.....	5
Vision et objectifs climatiques de l'Université.....	6
Réduire : Vers une décarbonisation des activités de l'Université	7
Séquestrer et/ou compenser : complément pour la neutralité climatique	10
Domaines d'action et mesures.....	12
Utilisation du fonds climat.....	13
Suivi et évaluation des objectifs	13

Préambule

Le premier plan climat de l'Université de Neuchâtel est adopté par le Rectorat en novembre 2022 afin de concrétiser son engagement envers la neutralité climatique à l'horizon 2045. Dès lors, l'UniNE entreprend de mettre en œuvre une première série de mesures de réduction des émissions et de consolidation du suivi interne sur les questions climatiques.

Afin de répondre aux enjeux climatiques et de permettre un pilotage efficace de la stratégie de l'UniNE, le plan climat se doit d'être un outil évolutif. Des révisions régulières permettent d'intégrer les nouvelles connaissances et l'expérience acquise. Une telle révision est proposée en début 2024, par la coordination UniD, qui est en charge du suivi des objectifs climatiques.

Le présent document est la deuxième version du plan climat, formellement adoptée par le Rectorat le 29 avril 2024. Cette révision vise plusieurs finalités : (1) la mise à jour du point de référence de 2019 suite à l'analyse de données plus précises et l'harmonisation des méthodes de calculs concernant les déplacements en avions, (2) la prise en compte de l'évolution effective des émissions entre 2019 et 2023, et (3) l'intégration de nouveaux éléments contextuels, notamment au niveau des politiques climatiques et énergétiques. Ces différents éléments permettent d'adapter les scénarios développés dans la première version du plan climat et de proposer ainsi une ligne de conduite plus pertinente pour les années à venir.

Cette révision n'affecte pas la stratégie globale de l'UniNE, qui reste basée sur la réduction de ses émissions en premier lieu. L'action proposée n'est en aucun cas moins ambitieuse que le premier plan climat ; les objectifs de réduction à l'horizon 2030 et 2045 sont même renforcés.

L'UniNE à l'ère du dérèglement climatique

Le dérèglement climatique en Suisse

Depuis sa création en 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) émet un avertissement sans équivoque : le climat planétaire se réchauffe et les activités humaines en sont la cause¹. Les changements causés par les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont sans précédent et engendrent des impacts conséquents sur les écosystèmes planétaires. Ces conclusions ont été réitérées dans le dernier rapport du GIEC publié en été 2021 à la lumière des résultats scientifiques les plus récents².

En Suisse, des changements sont déjà observables et vont s'accroître dans les années à venir – étés plus secs, plus fortes précipitations, augmentation des jours tropicaux, et hivers moins enneigés³. Si les émissions de GES continuent d'augmenter sans restriction, la température dans le canton de Neuchâtel augmentera d'environ 2,4°C d'ici 2060 (par rapport à la période 1981 – 2010)⁴. Grâce à un effort au niveau mondial pour diminuer rapidement les émissions, ce réchauffement pourrait toutefois être limité entre 0,7 à 1,9°C⁵.

La science climatique confirme donc la nécessité cruciale d'agir pour atténuer le changement climatique et s'adapter à ses conséquences. Dans ce contexte, il est devenu de plus en plus urgent pour les entités de toute nature - privées ou publiques, y compris les institutions académiques – de développer des stratégies pour réduire les émissions de GES dans leur champ d'action.

Contexte stratégique et politique

L'ambition de l'UniNE en matière de climat s'inscrit dans le contexte plus large de la politique climatique au niveau mondial, fédéral et cantonal. A l'échelle internationale, l'Accord de Paris fixe l'objectif de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C, un chiffre en accord avec les résultats scientifiques du GIEC. Au niveau suisse, la vision de la Confédération prévoit d'atteindre le zéro émissions nette en 2050, en réduisant les émissions de 90% et en développant des solutions de séquestration durables pour les émissions résiduelles. Au niveau cantonal, le

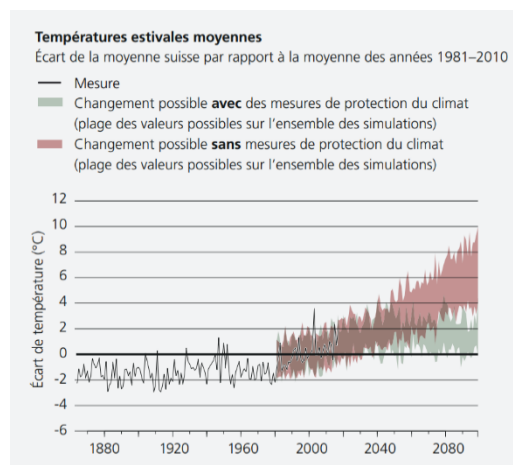


Figure 1. Potentiel des mesures de protection du climat en Suisse. (NCCS, [Scénarios climatiques CH2018](#), 2018)

¹ "It is unequivocal that human influence has warmed the atmosphere, ocean and land. Widespread and rapid changes in the atmosphere, ocean, cryosphere and biosphere have occurred". IPCC, AR6, SPM

² IPCC. [AR6 Climate Change 2021: The Physical Science Basis](#). 2021.

³ NCCS (National Centre for Climate Services). [Scénarios climatiques CH2018](#). 2018.

⁴ NCCS. Changements climatiques dans le canton de Neuchâtel. 2021.

⁵ NCCS. [Scénarios climatiques CH2018 Jura](#). 2018.

plan climat de l'Etat adopté en janvier 2023 vise la neutralité carbone à l'échelle territoriale en 2040, renforçant ainsi les objectifs énergétiques et climatiques inscrits dans la loi cantonale sur l'énergie.

Dans ce contexte, l'Université vise à contribuer à une solution planétaire avec des actions ambitieuses à son échelle et selon ses capacités. En outre, l'adoption d'un objectif ambitieux en matière de climat est l'un des prolongements logiques de la démarche de l'UniNE en faveur du développement durable. Elle s'inscrit dans les valeurs de responsabilité sociale et d'exemplarité de l'Université et répond également aux préoccupations de la communauté universitaire.

Le rectorat s'est engagé pour la neutralité climatique à l'horizon 2045 dans le cadre de la campagne internationale *Race to Zero*⁶. Cet objectif ancre la décarbonisation des activités de l'Université comme une priorité stratégique pour les années à venir. En sus de cette vision sur le long terme, l'UniNE place les enjeux climatiques parmi ses priorités immédiates, notamment à travers son Plan d'intentions 2023-2026. Celui-ci met en avant la durabilité comme l'un des axes de développement à privilégier. En outre, le mandat d'objectifs 2023-2026 défini par l'Etat exige également que l'UniNE réduise son empreinte environnementale et climatique.

Le plan climat représente la concrétisation de ces engagements sur le court et le long terme. Il détaille les objectifs que l'Université se fixe et les mesures qu'elle souhaite prendre pour y parvenir. Il est conçu comme un outil évolutif qu'il est nécessaire d'évaluer et de réviser au fil des années afin de répondre au mieux aux objectifs fixés. Comme indiqué en préambule, le présent document est la deuxième version du plan climat, proposant une vision de la stratégie climatique de l'UniNE adaptée aux réalités en 2024.

⁶ En amont de la 26^{ème} conférence sur le climat de l'ONU (COP26 en novembre 2021), cette campagne globale vise à rallier les dirigeants, entreprises, villes et universités autour d'objectifs ambitieux. Plus d'informations sur <https://www.educationracetozero.org/>

Inventaire des émissions

Année de référence

L'UniNE a réalisé son premier bilan carbone en 2020 sur les données de 2019, année qui est utilisée comme point de référence pour l'établissement des objectifs de réduction. Conformément aux normes internationales, ce bilan inclut les émissions directes et indirectes liées aux activités de l'Université, soit :

- la consommation directe de combustibles, i.e. le chauffage de certains bâtiments au mazout ou au gaz naturel et les carburants des véhicules de service (scope 1) ;
- l'achat d'énergie sous forme d'électricité et de chauffage à distance (scope 2) ; et
- l'achat et l'utilisation de biens et services, tels que les déplacements en véhicules privés, en transport publics ou en avion, le traitement des déchets et de l'eau, la bureautique, etc. (scope 3).

Le bilan 2019 s'élève à 2823 tCO₂, soit 3.8 tCO₂ par ETP (sans compter les étudiant-e-s). Les déplacements professionnels représentent la principale source d'émission (50%), suivis par le chauffage (29%) et les trajets pendulaires du personnel (14%) (figure 2). Ces domaines représentent donc des leviers d'action majeurs pour réduire l'empreinte climatique de l'UniNE.

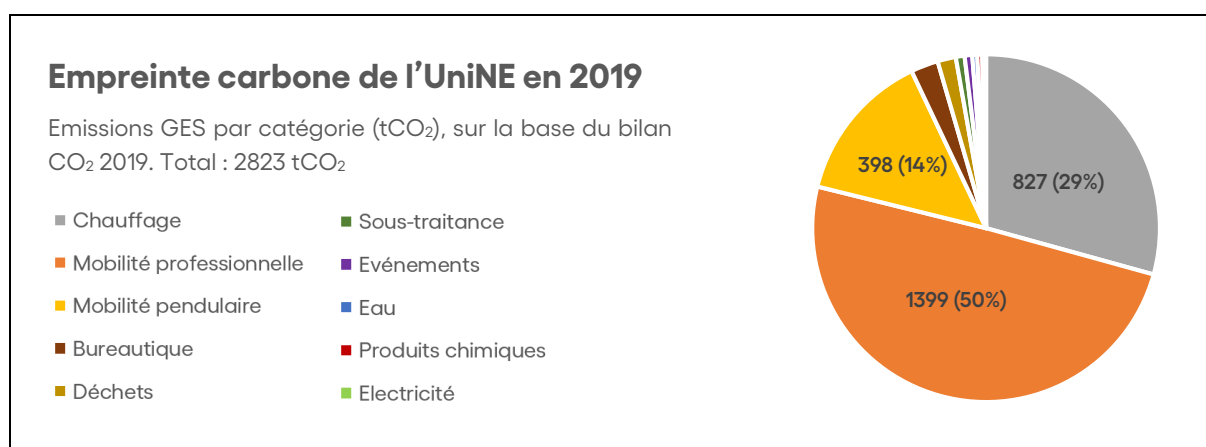


Figure 2. Empreinte carbone de l'UniNE en 2019. Les émissions liées aux déplacements aériens ont été réévaluées en février 2024 en utilisant les données comptables (et non issues d'une enquête) et en prenant en compte les effets de forçage radiatif. Source : UniNE, 2024.

Il convient de noter que certains aspects liés à la vie sur le campus ne sont pas compris dans ce bilan, notamment les déplacements pendulaires du corps étudiant et l'offre alimentaire proposée dans les cafétérias. Même si ces aspects ne font pas partie des émissions attribuables à l'Université d'un point de vue méthodologique, l'UniNE est consciente qu'elle peut avoir une influence sur ces éléments et compte adopter des mesures en ce sens.

Suivi et évolution des émissions

Suite à l'adoption du premier plan climat en novembre 2022, l'UniNE consolide son système de suivi des émissions de CO₂. Un deuxième bilan approfondi est réalisé pour 2022, une année qui reste toutefois marquée par les circonstances particulières liées à la pandémie COVID-19. En parallèle, une méthodologie pour la réalisation de bilans sommaires pour les années intermédiaires est établie. Ces bilans intermédiaires utilisent les données effectives pour les catégories majeures d'émissions (déplacements en avion et consommation d'énergie), complétées par des estimations fondées pour les autres catégories, sur la base des bilans précédemment établis et de l'évolution des effectifs.

Les données les plus récentes (2023) montrent que l'empreinte carbone de l'UniNE a baissé depuis 2019 (figure 3). Dans l'ensemble, les parts que représentent les différentes sources d'émissions restent stables. La réduction atteinte (15% des émissions totales) est plus importante que prévue par la trajectoire du premier plan climat (objectif de réduction de 10%). Dans le cadre de la révision du plan climat, ces nouvelles données sont considérées pour le dessin des scénarios de réduction futurs.

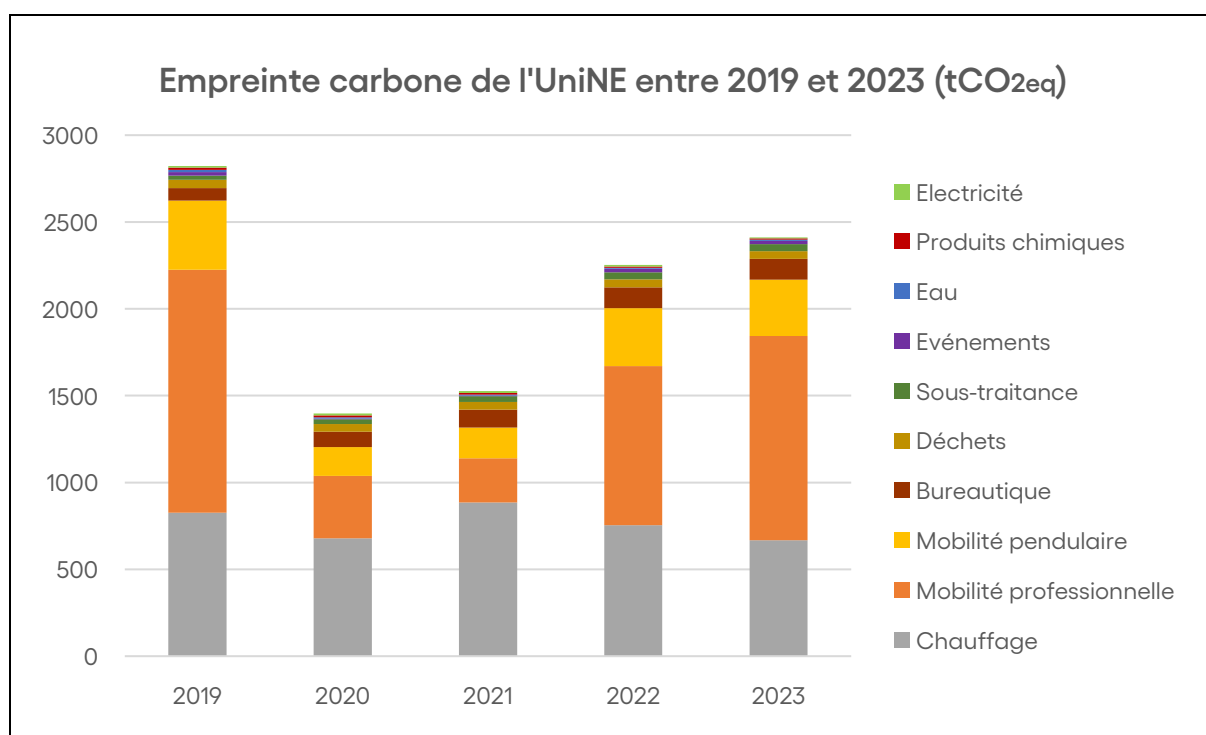


Figure 3. Emissions de GES par catégorie entre 2019 et 2023, selon les bilans CO₂ établis. Source : UniNE, 2024.

Vision et objectifs climatiques de l'Université

La stratégie climatique de l'Université repose en premier lieu sur une stratégie de **réduction des émissions** directes et indirectes liées aux activités de l'UniNE. Ceci implique de mettre en œuvre des mesures ambitieuses dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, et des autres sources d'émissions. A travers le plan climat, l'UniNE définit une trajectoire de réduction et se fixe des objectifs chiffrés.

En outre, l'UniNE s'engage à explorer des stratégies complémentaires pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2045. En effet, la **séquestration**, c'est-à-dire le retrait du CO₂ de l'atmosphère, sera nécessaire à long terme pour contrebalancer l'impact des émissions résiduelles qui ne pourront pas être évitées malgré les efforts de réduction. Des projets pilotes locaux dans ce domaine devront être développés.

Un troisième axe, celui de la **compensation**, est envisagé. En effet, compenser tout ou une partie de ses émissions permettrait à l'UniNE de contribuer aux efforts globaux de protection du climat via des projets en dehors des frontières de l'institution. Bien que cette stratégie ne soit pas exclue dans le futur, l'UniNE concentre pour l'instant ses efforts sur des mesures internes pour réduire les émissions et, lorsque possible, séquestrer des émissions sur son site.




	 RÉDUIRE Les émissions de l'UniNE	 SÉQUESTER Retirer du CO ₂ de l'atmosphère	 COMPENSER Soutenir la réduction ailleurs
Rôle	Réduire est l'action prioritaire pour atteindre la neutralité climatique	Séquestrer sera nécessaire sur le long terme, en complément aux efforts de réduction des émissions	Compenser peut être un outil transitoire complémentaire pour accélérer la décarbonisation à budget constant
Échéancier	L'UniNE se fixe comme objectif minimal de réduire ses émissions de 36% en 2030 et 76% en 2045 (comparé à 2019).	L'UniNE atteint le zéro net au plus tard en 2045, par la séquestration d'émissions au moins équivalentes aux émissions résiduelles.	L'UniNE n'utilise pas de mécanismes de compensation pour le moment, mais reste ouverte à cette éventualité sur le moyen terme.
Mesures	L'UniNE adopte des mesures dans tous ses domaines d'activités, et en priorité concernant l'énergie et la mobilité.	L'UniNE évalue les opportunités pour le développement de projets pilotes sur le campus. Elle suit l'évolution politique et technologique en matière de crédits de séquestration.	L'UniNE suit l'évolution politique et scientifique des crédits carbone et définira, le cas échéant, une stratégie de compensation crédible et transparente.

Figure 4. Axes stratégiques pour atteindre la neutralité climatique. Source : UniNE, 2024.

Réduire : Vers une décarbonisation des activités de l'Université

L'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2045 doit être atteint en priorité grâce à une réduction importante des émissions de GES. Afin d'ancrer cet objectif dans une vision plus concrète sur le moyen et long terme, des scénarios sont établis. Ceux-ci prennent en compte à la fois l'évolution du contexte indépendamment de l'action de l'UniNE (scénario A, figure 4) et les mesures que l'UniNE pourrait adopter pour réduire son empreinte climatique (scénario B, figure 5). Les éléments considérés pour établir ces scénarios sont présentés dans le tableau 1.

Afin de situer les efforts demandés, les scénarios tracés sont comparés aux ambitions mondiales de l'Accord de Paris. Ce référentiel indique que les émissions cumulées doivent rester en dessous d'une limite fixée. Celle-ci est déterminée sur la base du budget carbone global alloué entre différents secteurs et adapté à l'échelle de l'institution. Le budget global est fixé de manière à avoir 66% de chance de limiter le réchauffement climatique à 1.5°C à l'horizon 2050.

Le scénario A montre que les évolutions contextuelles auront un impact positif sur le bilan carbone de l'Université (réduction d'environ 37% à l'horizon 2045), malgré la croissance des effectifs. Cette tendance est principalement due aux engagements de la Ville en matière de décarbonation du chauffage-à-distance et à l'électrification projetée de la mobilité pendulaire. Toutefois, cette évolution est loin de répondre aux ambitions de l'Accord de Paris, et reste dépendante de l'action d'acteurs externes à l'Université.

Il ressort donc que l'action de l'UniNE est déterminante afin d'atteindre l'objectif de neutralité climatique, en particulier en ce qui concerne les déplacements professionnels. Sur ce point, la réduction doit essentiellement passer par une diminution des distances parcourues en avion. Malgré certaines contraintes notables (situation de locataire des bâtiments et dépendance envers le CAD), l'UniNE peut également agir en matière de chauffage (regroupement des locaux, mesures de sobriété énergétique, etc.). Les mesures dans les autres domaines (eau, déchets, bureautique, mobilité pendulaire) ont un impact plus limité sur le bilan carbone de l'UniNE, mais restent pertinents en considération d'autres impacts environnementaux.

La trajectoire établie sur la base de ces mesures prévoit que l'UniNE réduise son empreinte carbone de 36% d'ici 2030 et de 76% d'ici à 2045 par rapport à 2019 (scénario B). Ainsi, l'institution se rapprocherait du budget accordé par l'Accord de Paris et contribuerait à son échelle à limiter les risques de dépasser la limite de 1.5°C.

Après l'adoption du premier plan climat en novembre 2022, l'UniNE a déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures visant la réduction des émissions de GES, via le plan transport et mobilité et le plan bâtiment. Ces plans prévoient des mesures supplémentaires pour les prochaines années. Toutefois, sur le moyen et long terme, des mesures additionnelles seront certainement nécessaires pour suivre la trajectoire fixée, en particulier dans le domaine des déplacements aériens. Celles-ci pourraient prendre la forme d'une augmentation prononcée de la contribution climatique, d'un contingentement du nombre de vols autorisés ou d'autres mesures innovantes. Ces efforts seront d'autant moins importants que les changements de comportement et le progrès technique permettront de diminuer de façon générale l'empreinte carbone de l'aviation. Une réévaluation périodique de la situation est donc incontournable.

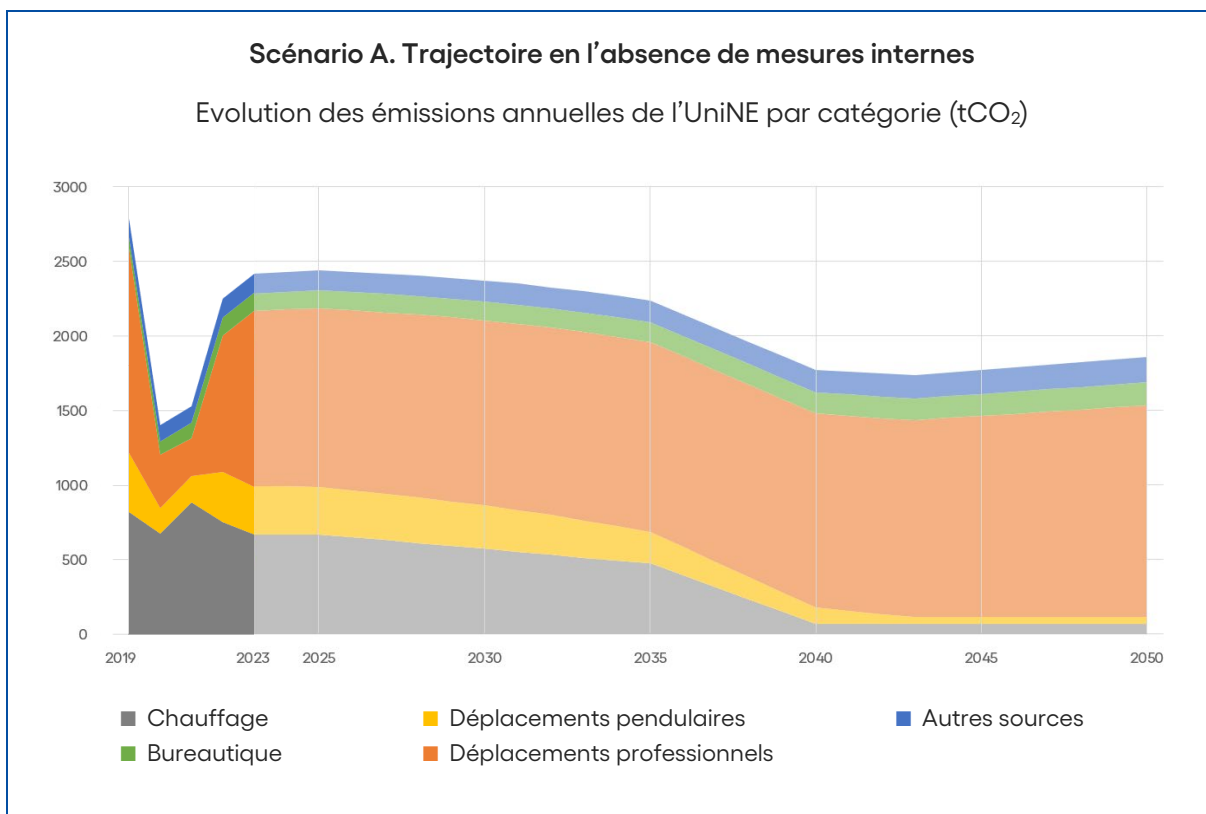


Figure 5. Trajectoire des émissions de GES de l'Université en l'absence de mesures propres. Source : UniNE, 2024.

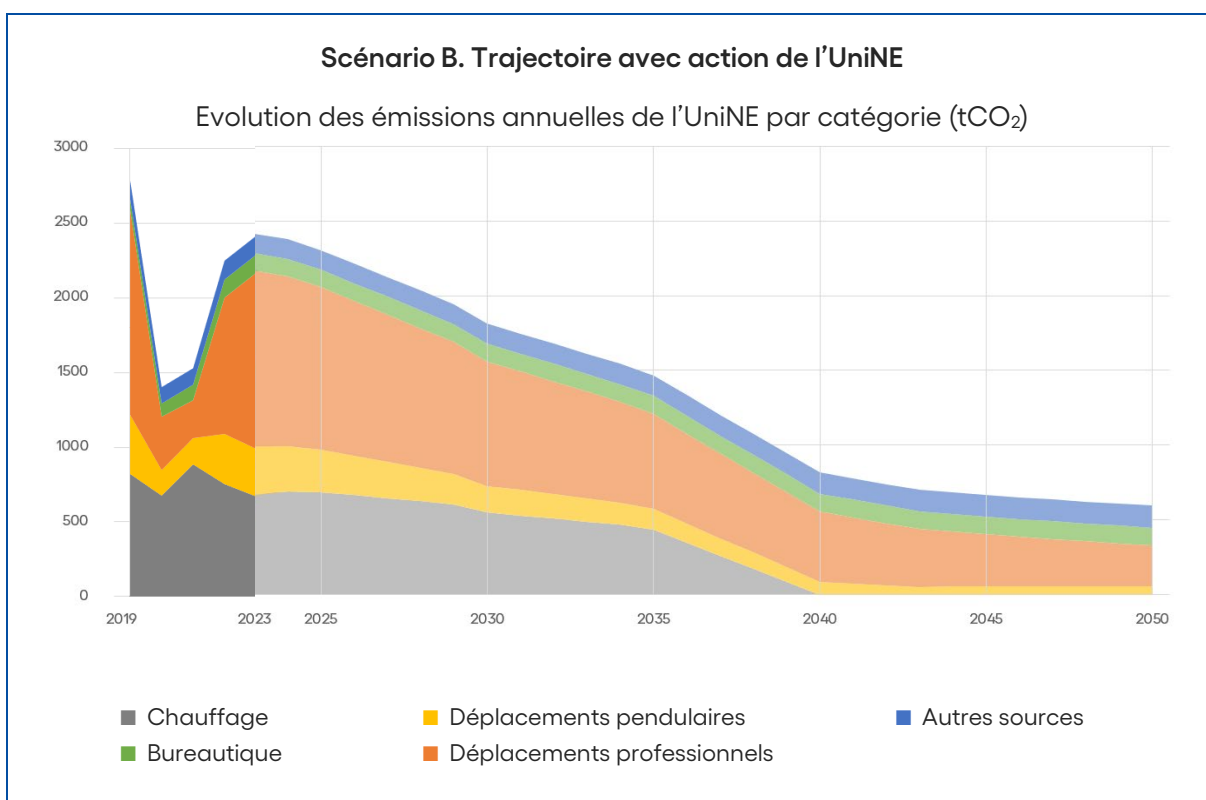


Figure 6. Evolution de l'empreinte climatique de l'Université prévue grâce aux mesures du plan climat (en supplément aux éléments contextuels). Source : UniNE, 2024

	Éléments contextuels influant sur les émissions de GES	Actions de l'UniNE pour la réduction des émissions
Chauffage	Augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le CAD selon la stratégie énergétique de la Ville de Neuchâtel, qui a pour objectif un réseau sans énergie fossile à l'horizon 2040 sur le territoire communal	Mesures du plan bâtiments (optimisation technique et sensibilisation, évaluation du potentiel de récupération de chaleur) Regroupement de locaux (projet UniHub) Raccord des bâtiments chauffés avec des énergies fossiles au réseau de CAD
Déplacements pendulaires	Développement de la mobilité électrique en supposant un alignement de la politique suisse sur la politique européenne qui interdit la vente de véhicules à propulsion fossile d'ici 2035	Mesures du plan transport et mobilité pour favoriser le report vers des modes de transports durables
Déplacements professionnels	Croissance des effectifs UniNE (estimé à 1% par an selon les scénarios de l'OFS pour 2027), menant à une augmentation correspondante des émissions	Politique de remboursement des voyages favorisant les alternatives terrestres et l'optimisation des trajets Contribution à la durabilité sur les déplacements en avion Évaluation de la pertinence de mesures additionnelles pour réduire les émissions du transport aérien
Bureautique		Prolongation de la durée de vie des appareils
Autres sources		Maintien de l'approvisionnement en électricité de source renouvelable Mesures du plan bâtiments relatives à la consommation électrique et d'eau, la gestion des déchets, les achats, etc.

Tableau 1. Liste des éléments contextuels et mesures de l'UniNE dont l'effet estimé est inclus dans le calcul des trajectoires d'émissions.

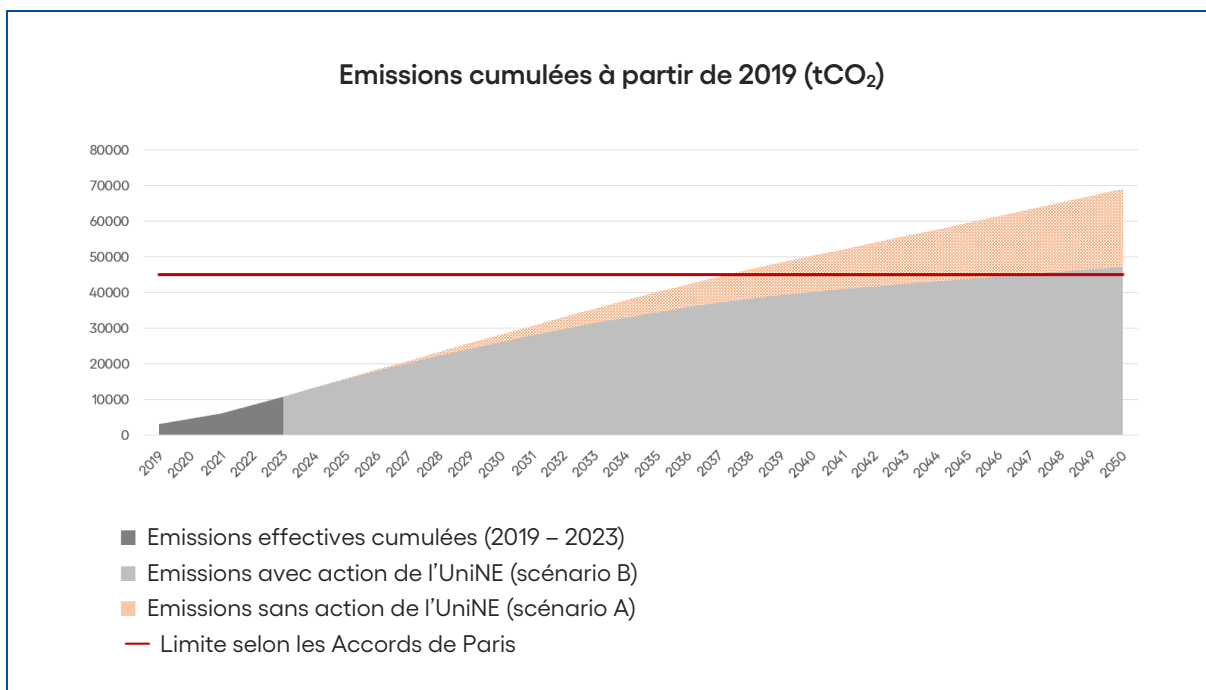


Figure 7. Emissions cumulées à partir de 2019 en fonction du scénario suivi, et en comparaison avec le référentiel des Accords de Paris. Source : UniNE, 2024.

Séquestrer et/ou compenser : complément pour la neutralité climatique

Bien que la réduction des émissions constitue la priorité, cette stratégie ne permettra pas à elle seule d'atteindre la neutralité climatique. Avec la trajectoire de réduction planifiée, l'UniNE émettra env. 700 tCO₂ par an en 2045 en raison des émissions résiduelles. Afin d'atteindre le zéro net, des émissions au moins équivalentes devront être séquestrées dès lors. Les émissions ainsi absorbées devront être stockées durablement (sur plusieurs décennies ou plusieurs siècles).

La séquestration consiste à retirer effectivement du CO₂ de l'atmosphère pour le stocker dans des puits de carbone (forêts, sols, océans, etc.). Ce procédé génère des émissions dites « négatives » qui peuvent être comptabilisées dans le bilan CO₂ de l'UniNE. La séquestration étant un concept relativement nouveau et évoluant rapidement, il semble difficile de se prononcer sur une date à partir de laquelle l'UniNE pourra effectivement séquestrer tout ou une partie de ses émissions, selon quelles modalités et à quels coûts. En inscrivant la nécessité de séquestrer dans le plan climat, l'UniNE s'engage à suivre l'évolution du domaine et développer une stratégie de séquestration en temps voulu. Dans la perspective de maîtriser au mieux l'impact des mesures envisagées, l'UniNE souhaite également développer des projets pilotes locaux en matière de séquestration et soutenir la recherche sur ces enjeux.

L'UniNE s'intéresse également à la question de la compensation, stratégie utilisée par diverses institutions en complément à la réduction. La compensation vise à réduire les émissions en dehors des frontières de l'institution en finançant des projets qui permettent d'éviter certaines émissions (comparé à la situation où ces projets n'auraient pas été financés). Les émissions

ainsi évitées contribuent à atténuer les effets du dérèglement climatique, mais ne peuvent pas être incluses dans le bilan CO₂ de l'institution. La compensation se distingue de la séquestration, dans la mesure où elle permet d'éviter des émissions et non de les retirer de l'atmosphère. Selon les critères de Race to Zero, la compensation peut être utilisée comme solution provisoire afin de soutenir une transition accélérée et moins coûteuse vers des solutions neutres en carbone. Toutefois l'objectif de neutralité climatique doit être atteint à terme uniquement grâce à des processus de séquestration. Cette logique (compensation comme stratégie temporaire puis séquestration à terme) est communément acceptée par les experts, et figure également dans la stratégie suisse de protection du climat.

Dans le cadre du plan climat, l'UniNE décide de se focaliser en premier lieu sur les émissions dans son périmètre d'action direct, à savoir sur des mesures de réduction de son empreinte carbone et sur des projets pilotes de séquestration sur site. En l'état, la compensation n'est pas retenue comme stratégie, d'autant que la qualité et la crédibilité des mécanismes de compensation restent variables. Toutefois, l'UniNE s'engage à suivre les évolutions dans le domaine, afin d'adopter, si nécessaire et approprié, une stratégie en matière de compensation. Le cas échéant, cette stratégie sera complémentaire et ne visera en aucun cas à remplacer les efforts nécessaires de réduction.

Domaines d'action et mesures

Les objectifs du plan climat impliquent que l'UniNE et ses partenaires prennent des mesures concrètes pour réduire leur impact climatique. La stratégie climatique de l'UniNE s'appuie donc sur plusieurs domaines d'actions afin de répondre aux enjeux climatiques dans ses missions et opérations. Le chauffage et la mobilité constituant des domaines d'actions prioritaires au regard de la réduction des émissions, l'UniNE dispose de plans d'action spécifiques pour ces domaines.

Réduction des émissions	<p style="text-align: center;">Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan bâtiments, dont les objectifs comprennent notamment la réduction de la consommation énergétique et la transition vers les énergies renouvelables pour le chauffage • Renforcement des partenariats et du dialogue avec les propriétaires des bâtiments et le fournisseur d'énergie • Intégration des considérations climatiques dans le projet UniHub 	<p style="text-align: center;">Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan transport et mobilité, visant à la fois les déplacements pendulaires et professionnels. Le plan comprend des mesures relatives à la gestion des parkings, la promotion de la mobilité douce et la gestion des déplacements professionnels. 	<p style="text-align: center;">Autres sources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la gestion des déchets, notamment via l'harmonisation des pratiques de tri sur le campus, et le développement de solutions pour réduire les déchets générés. • Développement d'une politique d'achat éco-efficace et responsable • Promotion d'une alimentation plus respectueuse du climat sur le campus et lors des événements
Gouvernance, finances et sensibilisation	<p style="text-align: center;">Fonds climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des contributions climatiques perçues sur certaines activités fortement émettrices afin d'encourager les alternatives durables • Allocations des contributions au fonds climat, destiné à financer des mesures contribuant à la réduction de l'impact climatique et environnemental de l'UniNE 	<p style="text-align: center;">Enseignement et recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'offre de cours en lien avec les dérèglements climatiques • Promotion et soutien à la recherche sur la thématique du dérèglement climatique 	<p style="text-align: center;">Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'ancrage institutionnel des enjeux climatiques au sein de l'UniNE • Suivi annuel des sources d'émissions majeures à l'interne • Réalisation d'un bilan CO₂ complet par un organisme externe tous les quatre ans • Communication et consultation auprès de la communauté pour la mise en œuvre des mesures

Tableau 2. Domaines d'action et mesures dans le cadre du plan climat. Source : UniNE, 2024.

Utilisation du fonds climat

Le plan climat instaure un « fonds climat » alimenté par les contributions climatiques prélevées sur les déplacements en avion et les parkings. Entre 2019 et 2022, les recettes des contributions climatiques prélevées sur les déplacements en avion sont allouées au centre de coût « durabilité » et utilisées pour financer les activités usuelles de promotion du développement durable.

A partir de 2023, l'UniNE réoriente ces fonds vers des projets plus spécifiquement liés à la protection du climat. Sur la période du PI actuel (2022-2026), le fonds climat doit ainsi permettre de soutenir la réduction des émissions et la séquestration sur le campus, en particulier au niveau des infrastructures. La Coordination UniD propose des projets en ce sens, par exemple pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, de toitures végétalisées, de meilleures infrastructures pour la mobilité douce, etc. Ces projets contribuent à l'atteinte des objectifs du plan climat, et profitent à l'ensemble de la communauté universitaire.

Les priorités pour l'utilisation du fonds climat sont redéfinies régulièrement, en accord avec les périodes des PI. Les projets retenus sont soumis à l'approbation du rectorat. L'usage du fonds est communiqué de façon transparente à la communauté universitaire via le rapport annuel de développement durable.

Suivi et évaluation des objectifs

Un suivi régulier de l'empreinte carbone de l'UniNE est effectué, comme indiqué précédemment. La coordination UniD est en charge d'assurer ce processus :

- Tous les 4 ans (2022, 2026, etc.) : bilan CO₂ réalisé par un partenaire externe et enquête mobilité. Sollicitation de la communauté pour l'enquête et de l'ensemble des services et facultés pour la collecte des données du bilan.
- De façon annuelle : état des lieux intermédiaire réalisé en interne comprenant :
 - Bilan CO₂ sommaire mesurant les émissions pour les catégories principales (énergie, déplacements en avion). Ces émissions représentent plus des deux tiers de l'empreinte carbone de l'UniNE. Les autres sources d'émissions sont estimées selon la méthodologie définie, afin de permettre une comparaison annuelle avec la trajectoire globale.
 - Compte rendu des mesures mises en place via le rapport d'activité UniD

Les bilans sommaires et approfondis sont rendus publics et communiqués à la communauté. A l'interne, ils permettent l'évaluation de la trajectoire d'émissions et servent de base pour évaluer l'effet des mesures mises en œuvre et la pertinence de nouvelles mesures.